



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2016-01-01

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 7 JANVIER 2016**

Le sept janvier deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt-deux décembre deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoît PIRON, Johann BARANGER, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Sophie AUGER, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU.

**Absents excusés :** Damien PARNAUDEAU a donné pouvoir à Cécile TAVENEAU  
Alain BARD a donné pouvoir à Benoît PIRON  
Marylène GIRAUDON

**Secrétaire de séance :** Cécile TAVENEAU.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 et 17 décembre 2015**

*Pour le compte-rendu du 10 décembre 2015, Monsieur NOIRTAULT évoque une discordance sur la répartition des votes entre la rédaction de la délibération et du compte-rendu pour le sujet portant sur le remboursement de frais à un Adjoint et sur la révision des tarifs de location des salles communales. Cette information a été modifiée sur chaque délibération.*

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2015, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Concernant le compte-rendu du Conseil du 17 décembre 2015, Monsieur le Maire demande son approbation, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### **Plan de financement des demandes de subvention pour la création de l'espace commercial au lieu-dit Le Poirier**

Des demandes de subvention peuvent être déposées pour l'aménagement de la zone du Poirier.

L'ensemble des élus a reçu une proposition de plan de financement, détaillant chaque financeur potentiel et le montant subventionnable des travaux selon l'entité sollicitée.

Le financement se décompose de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Travaux	447 465,68	FEADER	200 000,00
		DETR – Section 3.1	26 548,00
		DETR – Section 4.3	59 359,95
		CRDD	40 000,00
		CAP 79	3 023,44
		Réserve Parlementaire	5 000,00
		Autofinancement	113 534,29
<b>TOTAL HT</b>	<b>447 465,68</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>447 465,68</b>
<b>TOTAL TVA</b>	<b>89 493,14</b>	<b>TOTAL TVA</b>	<b>89 493,14</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>536 958,82</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>536 958,82</b>

Madame VIDARD-ROUVREAU demande si une aide sera sollicitée au Conseil Départemental pour l'aire de covoiturage prévue dans le nouvel aménagement. Monsieur BARANGER lui répond que cette idée sera étudiée très prochainement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du plan de financement de l'aménagement de l'espace commercial au Poirier tel que décrit ci-dessus, avec :

- 14 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

#### Ouverture de crédits pour des opérations d'investissement

1) L'ouverture de crédit concerne l'opération d'investissement pour la troisième tranche de l'aménagement de sécurité à Château Bourdin.

Les dernières factures ont été réceptionnées et ne peuvent pas être prise en charge sur le budget principal de l'année 2015.

Monsieur le Maire sollicite donc l'Assemblée pour une ouverture de crédit détaillée ci-après :

- **Opération 172 : article 2315** : ouverture de crédit d'un montant de 62 500 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation de l'ouverture de crédit de l'opération « Aménagement de sécurité de Château Bourdin » telle que décrite ci-dessus, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

2) L'ouverture de crédit concerne l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériels.

L'aménagement de la bibliothèque a été revu avec le fournisseur de mobilier, avec une augmentation du devis. La nouvelle dépense ne peut pas être prise en charge sur le budget principal de l'année 2015.

Monsieur le Maire sollicite donc l'Assemblée pour une ouverture de crédit détaillée ci-après :

- **Opération 132 : article 2184** : ouverture de crédit d'un montant de 205 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation l'ouverture de crédit de l'opération « Acquisition de matériels » telle que décrite ci-dessus, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

## Informations et questions diverses

- Monsieur NOIRTAULT demande à Monsieur le Maire si une cérémonie des vœux sera organisée en ce début d'année. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas prévu pour 2016, mais qu'une cérémonie des vœux sera programmée en 2017, avec l'accueil des nouveaux arrivants dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,  
Benoît PIRON

